



# Projet de construction du parc éolien de la Haute- Chaudière dans la MRC du Granit

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Mémoire présenté par la Chambre de commerce et  
d'industrie Région de Mégantic  
Février 2025

## Introduction et contexte

Empreinte d'une mission rassembleuse, la Chambre de commerce et d'industrie Région de Mégantic contribue à la croissance et au développement de la MRC du Granit depuis plus de 114 ans. Notre équipe dynamique soutient d'ailleurs plus de 240 entreprises et représente le plus important réseau d'affaires de la région.

Pour nos membres, la disponibilité de quantités suffisantes d'électricité propre à un prix compétitif contribuera d'ailleurs significativement à l'amélioration de leur environnement d'affaires. Le développement de nouveaux projets énergétiques, comme le projet de Parc éolien de la Haute-Chaudière, est donc essentiel pour assurer un développement durable de notre région.

Nous souhaitons donc, par ce mémoire, démontrer notre appui à ce projet et répondre à la consultation ciblée du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

## Sujets ciblés par la consultation

### **1. Impact du projet sur le paysage et les simulations visuelles**

Les paysages de notre région sont très importants pour notre économie. Il était donc essentiel que l'implantation de ce projet se fasse dans le respect de ceux-ci et des entreprises locales qui en bénéficient.

Dès le début du projet, les promoteurs ont donc suivi la réglementation qui a été mise en place par la MRC du Granit et les municipalités accueillant le projet. Ils ont également pris la peine d'identifier les points de vue d'intérêt avec ces municipalités afin de limiter l'impact du projet sur ceux-ci.

Les promoteurs ont également développé le projet en collaboration avec les propriétaires de terrains privés et se sont assurés de raccorder les éoliennes au réseau d'Hydro-Québec de façon souterraine pour ne pas impacter négativement leurs activités.

À notre sens, les simulations démontrent d'ailleurs que les promoteurs ont mis en place les mesures nécessaires pour limiter l'impact du projet sur nos paysages et notre territoire.

### **2. Alignement du projet dans les différentes stratégies du Québec pour la lutte contre les changements climatiques**

Le gouvernement du Québec s'est fixé l'objectif ambitieux d'être carboneutre dès 2050. Pour y arriver, Hydro-Québec devra cependant développer plus de 200 TWh d'électricité propre d'ici à cette date. Dans son Plan d'action 2035, Hydro-Québec confirme sa volonté de miser sur l'ensemble de notre portefeuille énergétique pour combler ces besoins. En d'autres mots, notre force énergétique demeurera l'hydroélectricité, mais nous ne négligerons pas non plus les autres sources d'énergie présentes au Québec comme le stockage, le solaire et l'éolien.

C'est donc dans ce contexte que le promoteur EDF et la MRC du Granit ont déposé un projet de 120 MW d'énergie éolienne dans l'appel d'offres A/O 2021-01. Suite à l'analyse des soumissions, le projet de parc éolien de la Haute-Chaudière a été en mesure de remporter cet appel d'offres et de signer un contrat d'approvisionnement d'une durée de 30 ans avec Hydro-Québec.

Selon nous, ce projet vient donc directement s'inscrire dans la volonté et les besoins du Gouvernement du Québec.

### **3. Consentement de la population locale pour la réalisation du projet**

L'acceptabilité sociale est au cœur de la réalisation des projets d'énergies renouvelables dans notre région. La MRC du Granit a d'ailleurs bien encadré le développement des nouveaux projets énergétiques avec notamment son Règlement de contrôle intérimaire (RCI).

Tout au long du développement du projet, les promoteurs se sont d'ailleurs assurés de respecter l'ensemble de la réglementation en place et ont organisé de nombreuses séances d'informations et rencontres avec les citoyens, les propriétaires de terrains privés et les différentes parties prenantes.

De plus, pour nos membres, ce projet générera d'importantes retombées économiques, contribuera à pérenniser leur approvisionnement en énergie propre et améliorera leur environnement d'affaires.

Suite à ces démarches, l'ensemble des municipalités ont donné leur appui au projet, ce qui démontre clairement que le projet a obtenu l'appui de la population locale.

#### **4. Retombées économiques du projet**

Comme l'indique l'étude d'impact environnemental, le projet de la Haute-Chaudière représente un investissement de plus de 400 millions de dollars et aura d'importantes retombées dans notre région pour au moins les 30 prochaines années.

Pour les deux années de construction, ce seront d'ailleurs plus de 150 personnes qui seront actives sur le chantier et qui contribueront aux dynamismes de nos entreprises.

De plus, le partenariat communautaire mit en place entre la MRC du Granit et le promoteur EDF, générera plus de 50 millions pour nos municipalités. Une somme qui pourra ensuite être investie directement dans notre région.

Étant donnés ces éléments, nous sommes d'avis que ce projet créera d'importantes retombées économiques pour notre région.

## Conclusion

Pour assurer le développement de nos régions et de nos entreprises, le Québec devra mettre en place de nombreux projets d'énergies renouvelables.

Ces projets porteurs, comme le Parc éolien de la Haute-Chaudière, généreront des retombées économiques et environnementales importantes, et ce, en plus d'assurer un meilleur approvisionnement en électricité pour nos entreprises.

Nous appuyons donc la réalisation de ce projet et nous demandons au BAPE de faire une recommandation favorable au gouvernement pour celui-ci.

*Alexis Gougeon*

---

Chambre de commerce et d'industrie région Mégantic

Alexis Gougeon, président